

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 septembre 2015, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité  
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions  
751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et conformément au paragraphe 42 de la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur les obstacles qui entravent cette opération (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite aux résolutions 751 (1992)  
et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée  
(*Signé*) Rafael Darío Ramírez **Carreño**



## Annexe

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2015, adressée  
au Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)  
sur la Somalie et l'Érythrée par le Secrétaire général  
adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur  
des secours d'urgence**

Conformément au paragraphe 42 de la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur les obstacles qui entravent cette opération.

Les organismes humanitaires travaillant en Somalie indiquent que, comme dans les neuf rapports précédents, ils définissent l'expression « partenaire d'exécution », employée au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) du Conseil, comme suit :

« Partenaire d'exécution » : organisation non gouvernementale (ONG) ou organisation communautaire qui a fait l'objet de la part d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale d'un contrôle de précaution destiné à établir sa bonne foi, et qui fait rapport au Coordonnateur résident des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Somalie, à sa demande, sur les mesures d'atténuation. Les partenaires d'exécution présentent les caractéristiques suivantes :

- a) L'organisation intervient dans le cadre de la procédure d'appel global pour la Somalie (ou du fonds humanitaire commun);
- b) L'organisation fait partie d'un groupement matriciel de type 3W (*Who does What and Where* – Qui fait quoi et où).

Je me tiens prêt à répondre à vos éventuelles questions sur la teneur du rapport et à vous donner des précisions sur la situation humanitaire en Somalie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général adjoint  
aux affaires humanitaires et  
Coordonnateur des secours d'urgence  
(*Signé*) Stephen **O'Brien**

## **Rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence**

### **Introduction**

1. Le présent rapport est le premier à être établi en application de la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité, qui a fait suite aux résolutions 2111 (2013), 2060 (2012), 1972 (2011) et 1916 (2010), par lesquelles le Conseil a défini les règles régissant l'établissement de rapports, et le dixième à être présenté conformément aux résolutions susmentionnées. Au paragraphe 42 de sa résolution 2182 (2014), le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sur cette aide et sur tout obstacle qui en entraverait l'acheminement, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents et les organisations humanitaires dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale qui fournissent une aide humanitaire en Somalie.

2. Le présent rapport couvre la période allant de septembre 2014 à septembre 2015 et traite principalement de l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux populations des régions qui sont sous le contrôle ou dans la zone d'influence du Mouvement des Chabab qui, en application du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité, a été inscrit le 12 avril 2010 sur la liste des individus et entités désignés par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

3. Comme les neuf précédents (S/2010/372, S/2010/580, S/2011/125, S/2011/694, S/2012/546, S/2012/856, S/2013/415, S/2014/177 et S/2014/655), le présent rapport décrit les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et leurs conséquences opérationnelles, ainsi que les mesures prises pour remédier à la politisation, à l'utilisation irrégulière et au détournement de cette aide. Il s'appuie sur les renseignements recueillis auprès des organismes humanitaires opérant en Somalie et sur l'information fournie par le Groupe de la gestion des risques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Somalie.

### **Situation humanitaire**

4. La crise humanitaire somalienne reste l'une des plus profondes et des plus persistantes du monde : près de 3,1 millions de personnes ont un besoin vital d'aide et de moyens de subsistance. Selon l'évaluation menée par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation dans ces domaines à la fin de la saison des pluies (*gu*), le nombre de Somaliens qui sont frappés par une crise ou une situation d'urgence alimentaire a augmenté de 17 % par rapport à celui observé six mois plus tôt, passant de 731 000 à 855 000, tandis que le nombre de ceux qui sont en situation de stress alimentaire est resté stable (2,3 millions). Plus des deux tiers (soit 68 %) des personnes touchées par une crise ou une situation d'urgence sont des déplacés. Près de 215 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë et 40 000 d'entre eux risquent d'en mourir à défaut d'assistance thérapeutique et nutritionnelle. Les taux de malnutrition aiguë globale dépassent constamment le seuil d'alerte (15 %) dans les zones d'installation de déplacés. Les niveaux atteints sont particulièrement alarmants pour les 1,1 million de personnes déplacées de façon récurrente par l'alternance des épisodes de sécheresse et d'inondation et par le conflit.

5. Selon le Système de gestion des données relatives à l'eau et aux terres en Somalie de la FAO, le *gu*, principale saison des pluies, a commencé à la date prévue, mais il s'est achevé prématurément, au mois de mai. Les pluies ont également causé des inondations localisées dans certaines parties des régions du Moyen-Chébéli et de Modoug, ce qui a entraîné le déplacement temporaire d'environ 17 000 personnes et détruit des biens et des terres agricoles. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition prévoit une détérioration à court terme de la sécurité alimentaire en raison d'une production agricole inférieure à la moyenne, de précipitations insuffisantes dans certaines zones pastorales et agropastorales, de perturbations du commerce dans les zones les plus touchées par le conflit et de déplacements de population persistants. En outre, le phénomène El Niño devrait susciter des précipitations importantes et provoquer des inondations le long des fleuves Djouba et Shabelle, des crues soudaines dans certaines parties des régions de Galgaduud, Mudug et Nugaal dans le Puntland et une sécheresse dans certaines parties du Somaliland, ce qui entraînera probablement des maladies, des pertes de récoltes et de biens et une détérioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle. Les conditions de sécurité alimentaire devraient cependant s'améliorer dans les zones tributaires de l'élevage en raison d'une augmentation de la taille des cheptels, d'une production abondante de lait et d'une évolution favorable du prix du bétail.

6. Alors même qu'il y avait déjà plus de 1,1 million de déplacés de longue durée en Somalie, de nouvelles offensives militaires lancées le 17 juillet ont provoqué à ce jour le déplacement de près de 42 000 autres personnes, de certaines régions du sud et du centre du pays (Bakoul, Bay, Galgadud, Gedo, Hiran et Bas-Chébéli) vers d'autres zones plus sûres des mêmes régions ou vers le Moyen-Djouba et Mogadiscio, et Dollo Ado en Éthiopie. Les conditions déplorable – camps surpeuplés, accès limité à l'eau et aux services sanitaires nécessaires – dans lesquelles vivent de nombreux déplacés accroissent les risques de maladies et s'accompagnent de risques d'expulsions, ce qui s'est produit pour plus de 96 000 personnes de janvier à mai 2015. Cette crise pourrait même s'aggraver en raison de l'afflux de rapatriés somaliens et de réfugiés yéménites qui fuient le conflit en cours au Yémen : à la mi-août, plus de 28 000 personnes, dont plus de 90 % de Somaliens, sont ainsi arrivées en Somalie. Ce phénomène s'inscrit dans le contexte plus large de la question déjà ancienne du retour chez elles des personnes déplacées en Somalie et du rapatriement des Somaliens réfugiés dans les pays voisins. De décembre 2014 à début août 2015, durant les sept mois de la phase pilote, près de 2 600 Somaliens réfugiés au Kenya ont pu rentrer dans leur pays grâce à l'aide au rapatriement et à la réintégration fournie par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en application de l'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti signé en novembre 2013 par la Somalie, le Kenya et le HCR.

7. Les conditions sanitaires demeurent préoccupantes, et la diarrhée aqueuse aiguë et la rougeole constituent toujours une menace mortelle pour les Somaliens. Environ 3 300 cas suspects de rougeole ont déjà été signalés cette année, tandis que près de 4 000 cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra ont été enregistrés, chez des enfants de moins de 5 ans dans 85 % des cas. En revanche, grâce aux efforts concertés de l'Unicef et de l'OMS, aucun nouveau cas de poliomyélite n'a pour l'instant été signalé au cours de l'année écoulée, sans que cela ne garantisse pour autant l'éradication de cette maladie. Pour ce faire, ainsi que pour enrayer l'épidémie actuelle de rougeole, il sera nécessaire d'intensifier l'effort de vaccination,

la couverture vaccinale n'étant pour l'instant que de 30 %. L'effet prévu d'El Niño, qui devrait se traduire par de fortes précipitations dans toute l'Afrique de l'Est, pourrait augmenter la prévalence de maladies déjà répandues, notamment le paludisme et la diarrhée, la population étant réduite à consommer de l'eau insalubre. De possibles inondations, particulièrement le long des fleuves Djouba et Chébéli, pourraient aggraver la crise humanitaire qui touche le pays en provoquant des déplacements massifs de population, des décès, des atteintes supplémentaires aux droits fondamentaux, une détérioration de l'accès aux services sociaux de base, la destruction des moyens de subsistance et d'abri, une insécurité alimentaire, un développement de la malnutrition, la contamination de l'environnement et des entraves à l'accès humanitaire.

### **Sécurité**

8. Les conditions de sécurité toujours très précaires rendent extrêmement dangereux l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin. Au cours de la période considérée, les régions de Banadir (Mogadiscio), de Bakoul, de Bay, de Hiran et du Bas-Chébéli et certaines zones du Moyen-Chébéli ont été les plus touchées par des opérations militaires, des hostilités actives, des conflits interclaniques, des troubles civils et d'autres actes de violence contre la population. Les Chabab ont continué de diriger des attaques, à l'engin explosif improvisé et à la grenade, et des attentats-suicides contre des civils et des fonctionnaires dans des hôtels et des bâtiments publics, en particulier à Mogadiscio. Les risques d'exposition à une violence aveugle restent donc élevés et continuent à peser sur l'environnement opérationnel. Ainsi, le 26 juillet, l'explosion d'un camion piégé devant l'hôtel Jazeera Palace a fait 15 victimes, dont deux prestataires de services extérieurs de l'ONU, et plusieurs blessés. L'effet de souffle a endommagé la structure de l'hôtel et des bâtiments avoisinants, dont le complexe des Nations Unies à Mogadiscio et les locaux de trois ONG.

9. Certains indicateurs critiques, tels que le nombre de travailleurs humanitaires tués ou blessés, n'ont pas connu d'amélioration par rapport à l'an dernier. Plus de 80 atteintes à la sécurité du personnel humanitaire ont ainsi eu lieu au cours des sept premiers mois de 2015, faisant 10 morts et 17 blessés; au moins 33 agents de l'aide humanitaire ont été arrêtés et 8 brièvement enlevés. Par comparaison, en 2014, 75 atteintes violentes à la sécurité avaient entraîné le décès de 10 personnes et l'enlèvement ou l'arrestation de 22 autres humanitaires. Le 20 avril 2015, 5 membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 5 autres blessés lors d'une attaque dirigée contre un véhicule des Nations Unies à Garowe. En réponse à cette attaque qui a changé la donne s'agissant des opérations des Nations Unies en Somalie, l'ONU procède actuellement à la réévaluation de ses modalités d'intervention et a récemment achevé un examen visant à déterminer le degré d'importance des programmes. Même si aucun enlèvement contre rançon n'avait été enregistré en 2013 et 2014, les Chabab ont exigé une rançon pour trois travailleurs humanitaires qui avaient été enlevés en avril 2015 dans la région de Gedo et n'ont été libérés que deux mois plus tard à l'issue de longues négociations menées au niveau local.

### **Interventions humanitaires, difficultés d'accès et conséquences opérationnelles**

10. L'acheminement de l'aide demeure extrêmement difficile en Somalie, en particulier dans les zones contrôlées par les Chabab, où l'aide continue d'être apportée par des partenaires locaux, faute pour les organismes de pouvoir y intervenir directement. Malgré les reconquêtes à l'actif des forces de sécurité somaliennes et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les routes restent peu sûres et d'accès précaire, en dépit de la demande du Conseil de sécurité formulée dans les résolutions 2182 (2014) et 2232 (2015) que l'AMISOM et l'Alliance nationale somalie aient comme objectif prioritaire la sécurisation des itinéraires logistiques stratégiques afin d'améliorer la situation humanitaire dans les régions les plus touchées. En effet, les barrages routiers et les points de contrôle tenus par des acteurs armés dans le sud et le centre de la Somalie constituent toujours une entrave majeure à l'acheminement de l'aide. Les deux principales routes touchées par les barrages sont celles qui relient d'une part Beledweyne, Boulobarde et Mogadiscio, et d'autre part Mogadiscio, Baidoa et Dolo. Depuis juillet 2015, ces entraves se sont accentuées en raison des offensives militaires en cours. Selon certaines informations, les Chabab resteraient à proximité des zones reconquises, comme cela avait été le cas en 2014, ce qui laisserait craindre que les villes reprises soient assiégées, et leur présence serait grandissante sur les routes qui relient les villes reconquises de Dinsor et Baidoa (région de Bay) et celles de Ufurow et Bardiri (région de Gedo). D'autres acteurs et factions contribuent aussi au blocage du trafic routier, ce qui accroît les coûts d'acheminement de l'aide alimentaire vers les villes touchées, ainsi que les prix des denrées alimentaires, car les négociants font supporter aux consommateurs les surcoûts liés à la sécurité, ce qui rend l'approvisionnement alimentaire encore plus difficile pour les personnes vulnérables. Ainsi, en mars 2015, des partenaires humanitaires ont fait état d'une augmentation des prix alimentaires à Cel Bardi, dans la région de Bakoul, en raison des 12 points de contrôle illégaux présents sur la principale route d'approvisionnement qui relie cette ville à Beledweyne, dans la région de Hiran. À chacun de ces barrages, tenus soit par des forces progouvernementales locales et des milices alliées, soit par les Chabab, était prélevé en moyenne l'équivalent de 0,85 dollar des États-Unis par sac de marchandises, d'où l'inflation constatée sur les marchés de Cel Bardi. De plus, ces blocages routiers nuisent aux modes de subsistance de la population locale et la rendent tributaire de l'assistance humanitaire et plus susceptible de souffrir de malnutrition ou d'insécurité alimentaire. Selon le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ces blocages ont par exemple entraîné une détérioration du niveau de sécurité alimentaire et un triplement alarmant des cas de malnutrition aiguë sévère dans le district de Houdour, situé dans la région de Bakoul, où le taux de malnutrition aiguë a presque doublé entre juin et juillet 2015, passant d'un niveau critique (16,4 %) à un niveau très critique (32,7 %). Un niveau très critique, lié aux blocages routiers, a également été signalé à Boulobarde, dans la région de Hiran, ville qui reste néanmoins accessible par voie aérienne.

11. Le Mouvement des Chabab et d'autres groupes armés continuent de chercher à contrôler l'acheminement de l'aide, qui reste risqué en raison des fréquentes émeutes et attaques armées menées par de nombreuses parties lors des distributions et sur les lieux où se déroulent des projets. En juillet, des habitants locaux armés ont tiré sur des ouvriers qui travaillaient à la construction, financée par le fonds humanitaire commun, de logements permanents destinés à accueillir 110 familles de

déplacés de la zone de Madiina Munawara réservée à cet effet, à Gaalkacyo, dans la région de Mudug. En juin, à Dhobley, dans le Bas-Djouba, des membres présumés des Chabab ont agressé et blessé un étranger travaillant pour une organisation non gouvernementale. De plus, en mars, des forces progouvernementales ont attaqué un site de distribution de l'aide humanitaire alors que les membres d'une organisation non gouvernementale partenaire locale donnaient des articles de première nécessité à des déplacés à Baidoa, dans la région de Bay, puis sont repartis avec des camions chargés de fournitures. À la suite de cette agression, les organisations humanitaires se sont efforcées de mieux informer les autorités gouvernementales de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne le respect et la protection des travailleurs, des biens et des opérations humanitaires ainsi que la protection des civils, y compris des déplacés. Ces menaces ne touchent pas uniquement les organisations humanitaires, mais également la population, qui fait elle aussi l'objet d'actes d'intimidation et de pressions qui dégénèrent parfois en violences visant à contraindre les gens à refuser l'aide humanitaire. Face à de telles situations, les organisations sont souvent forcées de différer l'exécution d'un projet tant qu'elles n'ont pas l'assurance que leur personnel et les populations bénéficiaires ne courent aucun danger. Ainsi, le Croissant-Rouge turc a reporté de novembre 2014 à février 2015 des distributions de produits alimentaires à Ceel Buur, dans la région de Galgaduud, après que les Chabab ont menacé les destinataires de l'aide.

12. À la suite de l'attaque lancée le 2 avril par les Chabab sur l'Université de Garissa, au Kenya, les autorités kényanes ont fermé la frontière dans le secteur de Mandera, fermant l'une des rares voies qui permettaient encore d'accéder au sud de la Somalie. Même si le passage a été rouvert depuis, aux marchandises notamment, les organisations non gouvernementales opérant en Somalie ont eu du mal à obtenir des permis pour l'acheminement des fournitures humanitaires essentielles aux programmes menés dans le sud et le centre du pays. La plupart des demandes ont en effet été refusées, entraînant des ruptures de stocks pour plusieurs programmes. La région de Gedo a été la plus durement touchée par ces pénuries, la principale organisation partenaire n'ayant pas été en mesure de maintenir l'approvisionnement des hôpitaux de Belet Xawa, Doolow, Gabarhaarey et Luuq. Sur une période de trois mois, 12,5 tonnes de matériel d'hygiène et 30 tonnes de fournitures médicales et de compléments nutritionnels correspondant au traitement mensuel de plus de 6 000 patients et à 1 500 traitements trimestriels n'ont pas pu être livrées. Les nombreux efforts de persuasion ayant échoué, les donateurs ont autorisé l'envoi par avion des articles, qui sont arrivés avec trois mois de retard. Dans l'intervalle, l'hôpital de Malkaariye, unique établissement sanitaire desservant cinq villages des alentours du district de Belet Xawa, dans la région de Gedo, avait été contraint de fermer ses portes faute d'approvisionnement. Le transport aérien, qui a coûté à l'organisation trois fois plus cher que le transport terrestre, n'est pas une option viable.

13. Les obstacles bureaucratiques, comme l'imposition arbitraire de taxes par diverses autorités locales et gouvernementales, sont de plus en plus fréquents et continuent de retarder ou de suspendre l'exécution des programmes. Ce problème touche principalement le Puntland et les régions du sud et du centre du pays, qui commencent à mettre en place des réglementations relatives aux organisations non gouvernementales et autres organisations internationales. Les organisations non gouvernementales en subissent davantage les effets que leurs partenaires des Nations Unies. En 2014, les organisations humanitaires ont enregistré 76 retards, dont 71 % étaient dus à des tracas administratifs et 29 % au blocage pur et simple de leurs opérations. Au cours des sept premiers mois de l'année 2015, elles ont

constaté plus de 40 retards, en raison notamment de multiples obligations d'enregistrement auprès des autorités locales et de groupes armés non étatiques assorties du versement de droits allant de 500 à 1 000 dollars à chaque fois, de l'imposition arbitraire de taxes et de modifications de leurs modalités opérationnelles. Elles continuent d'encourager le Gouvernement fédéral de la Somalie à simplifier et accélérer la mise en place de cadres réglementaires dans leur intérêt ainsi que dans celui des autres organisations internationales.

14. Le financement des activités humanitaires demeure très insuffisant. À la mi-août, l'appel de fonds de 2015 pour la Somalie n'avait permis de lever que 33 % du montant nécessaire et il restait 582 millions de dollars à trouver. En juillet, le Secrétaire général adjoint, Stephen O'Brien, a octroyé à la Somalie une subvention de 20 millions de dollars au titre du guichet financement insuffisant du Fonds central pour les interventions d'urgence. Ces ressources serviront à offrir des services de base afin de lutter contre la malnutrition aiguë dont souffrent les déplacés et les communautés d'accueil à Baidoa, Dhobley, Doolow, Gaalkacyo et Garowe et à mettre en place un environnement protecteur en apportant des secours vitaux aux habitants de zones mal desservies et aux victimes des inondations, des expulsions forcées et de l'offensive militaire. Le Coordonnateur de l'action humanitaire a également demandé une subvention au titre du guichet interventions d'urgence du Fonds pour aider les Somaliens qui rentrent chez eux et les réfugiés qui fuient le Yémen. Cette subvention permettrait de répondre aux besoins immédiats d'environ 10 000 réfugiés et rapatriés au cours des trois prochains mois en intensifiant les secours d'urgence aux points d'entrée, en ouvrant des centres d'accueil et en fournissant une aide de base aux rapatriés et aux réfugiés.

15. Malgré le contexte opérationnel particulièrement difficile et l'important manque de fonds, les organisations humanitaires ont continué de prêter assistance aux populations dans le besoin. Les partenaires ont trouvé des solutions pour apporter une aide alimentaire et notamment passé des accords avec les collectivités locales en vue d'assurer, à titre temporaire, la sécurité des routes, des partenaires d'exécution et du transport aérien des marchandises dans les zones isolées. À la mi-2015, environ 658 000 Somaliens, soit plus de 23 % des 2,8 millions de bénéficiaires visés, avaient reçu une aide et une protection dans le cadre de plusieurs interventions, en matière notamment d'appui aux moyens de subsistance, y compris de programmes travail contre rémunération et vivres contre travail ainsi que de programmes de formation. Ainsi, 331 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire et 140 400 ont reçu les intrants nécessaires à certaines activités de subsistance saisonnières. Parallèlement, les partenaires du Groupe de la nutrition ont traité quelque 116 300 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë. On estime que désormais, environ 421 000 personnes ont accès à l'eau potable et 89 000 bénéficient d'installations d'assainissement. En outre, 555 270 Somaliens ont reçu des services de santé de base et, dans le cadre de campagnes bien coordonnées, 4 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite, dont aucun cas n'a été signalé l'année dernière. Les partenaires du secteur de l'éducation ont permis à quelque 44 000 élèves de recevoir un enseignement. Environ 60 000 déplacés ont reçu un kit de secours et des articles ménagers, notamment des bâches en plastique, des couvertures et des matelas, et 11 000 autres ont obtenu un abri provisoire. Les partenaires ont organisé des activités de protection à l'intention de 15 600 personnes : appui médical, psychosocial et juridique aux victimes de violences sexistes, assistance en matière d'identification, d'obtention de documents d'identité, de localisation et de réunification pour les enfants séparés de leur famille

et non accompagnés, programmes de sensibilisation aux dangers des mines et acquisition de titres de propriété individuels pour les familles déplacées. En outre, plus de 440 enfants qui avaient été associés à des groupes armés ont été réintégrés.

### **Mesures d'atténuation des risques**

16. Les organisations humanitaires ont intensifié leurs efforts en vue de mieux repérer les risques de détournement de l'aide, évaluer les capacités de leurs partenaires d'exécution et suivre les programmes d'importance vitale à l'aide de meilleurs outils de contrôle et d'audit afin d'en assurer l'exécution.

17. Le Groupe de la gestion des risques en Somalie a appuyé les organismes des Nations Unies en leur offrant des conseils et une formation en matière de gestion des risques ainsi que des services de suivi et d'évaluation des risques des partenaires actuels ou potentiels. Des recommandations sont formulées à l'issue de ces évaluations afin d'aider les organismes à couvrir ou atténuer les risques repérés, qu'il s'agisse de risques fiduciaires, de risques de fraude ou de risques liés aux programmes, à l'intégrité et à la réputation. L'Équipe de suivi du Groupe continue d'appuyer le Bureau des services de contrôle interne selon que de besoin. Le Groupe a développé et tenu à jour la base de données du Système de gestion des informations relatives aux sous-traitants afin de faciliter les échanges de données sur les contrats et les risques entre les organismes des Nations Unies. Cette base de données contient des informations réunies par le Groupe de la gestion des risques et 14 organismes des Nations Unies sur plus de 2 000 sous-traitants et fournisseurs en Somalie, dont les contrats représentent une valeur de plus de 3,688 milliards de dollars. Elle est régulièrement mise à jour afin de tenir compte des nouvelles inscriptions sur les listes d'entités faisant l'objet de sanctions imposées par le Conseil de sécurité, sur la liste des entités exclues de la Banque mondiale et dans le fichier des personnes recherchées par INTERPOL en Somalie. Les personnes et organisations visées dans les rapports sur la Somalie du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ont été ajoutées à la base selon que de besoin.

18. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les risques liés à la Somalie, dont la présidence est assurée par le Groupe de la gestion des risques, a diffusé les informations dont il disposait sur les partenaires à haut risque et contribué à trouver des solutions communes aux problèmes de gestion des risques. Il a élaboré des normes de base, qui ont été approuvées par l'équipe de pays, afin d'harmoniser les méthodes de collecte de renseignements relatifs aux partenaires dans l'intérêt de tous les organismes des Nations Unies opérant en Somalie.

19. Le Groupe de la gestion des risques a aussi lancé un programme en ligne d'initiation aux mécanismes de gestion des risques à l'intention de tout le personnel des Nations Unies en Somalie, qui sera également mis à la disposition de l'ensemble des donateurs, des autorités publiques et des organisations non gouvernementales à partir de septembre 2015. Fondée sur la norme ISO 31000 (Management du risque), cette formation vise à sensibiliser les organisations humanitaires présentes en Somalie aux mécanismes de gestion des risques et à renforcer leurs connaissances à ce sujet. L'ONU a accru sa collaboration avec plusieurs organisations non gouvernementales internationales, à qui elle a fait part de ses conseils et observations concernant leur devoir de diligence.

20. En début d'année, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié de nouvelles directives mondiales relatives aux fonds de financement

commun, dans lesquelles il souligne le rôle central joué par ces fonds, y compris le fonds humanitaire commun, pour ce qui est de renforcer l'efficacité des programmes humanitaires sur le terrain en assurant un financement prévisible, rapide et adapté aux besoins. Il a notamment défini un dispositif d'application du principe de responsabilité et des modalités opérationnelles, qui constituent un ensemble d'outils permettant de gérer les risques, notamment ceux qui pourraient empêcher le Fonds humanitaire commun pour la Somalie d'atteindre ses objectifs. Conformément à ces directives et à la pratique du Fonds, les premiers projets à bénéficier d'affectations standard en 2015 ont été sélectionnés en fonction du niveau de risques associé aux partenaires d'exécution, calculé sur la base des résultats des évaluations de leurs capacités, des rapports d'audit, des activités de suivi et des informations obtenues de sources externes fiables. Une fois qu'ils seront pleinement appliqués, les dispositifs de responsabilisation et de gestion des résultats définis dans les directives permettront de mieux détecter et atténuer les risques, en particulier de détournement de fonds.

21. L'amélioration des mécanismes de surveillance a permis de mieux détecter les risques, mais les partenaires se heurtent aussi aux problèmes du recouvrement des fonds détournés et de la répression des activités criminelles, qu'ils s'emploient activement à régler.

#### **Incidence des paragraphes 21 à 24 de la résolution 2111 (2013)**

22. Le paragraphe 41 de la résolution 2182 (2014) dispose que, jusqu'au 30 octobre 2015, les mesures imposées aux États Membres au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) ne s'appliquent pas aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement, en temps voulu, de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin d'urgence. Bien que les organisations interrogées au cours de la période considérée n'aient pas fait d'observations concernant les effets des paragraphes 40 et 42 de la résolution 2182 (2014) sur leur aptitude à mettre en œuvre des programmes, le non-renouvellement de la dérogation pour raison humanitaire aurait pour effet de retarder l'acheminement de l'aide dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques.

#### **Conclusion**

23. Après plus de 20 ans de violences et d'instabilité politique, la Somalie est sur la bonne voie, comme le montrent l'amélioration des indicateurs socioéconomiques et le renforcement de la collaboration avec les partenaires internationaux. Cette tendance est certes encourageante, mais le pays fait face à une situation humanitaire et à des conditions de sécurité précaires ainsi qu'à des difficultés chroniques dues à l'insécurité persistante et aux niveaux extrêmement bas de développement économique et social. Les partenaires humanitaires, qui poursuivent leurs efforts malgré les importants problèmes d'accès et de sécurité, ont toujours besoin d'un financement souple et rapide pour venir en aide efficacement à trois millions de Somaliens. L'acheminement de l'aide reste trop cher pour être viable. L'accès par voie routière est nécessaire pour permettre aux partenaires humanitaires d'apporter des secours d'urgence et à la population de disposer de sources de revenus. Les organismes humanitaires continuent de demander à la Mission de l'Union africaine en Somalie d'améliorer l'accès humanitaire, conformément à son mandat, en particulier d'assurer la sécurité des routes afin de permettre aux partenaires de répondre aux besoins pressants de la population, en application du paragraphe 29 de

la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité et des directives sur la coopération entre civils et militaires en Somalie, signées par l'Organisation des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine en novembre 2014.

24. Ces six derniers mois, dans un effort concerté visant à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les donateurs ont renforcé les dispositifs de suivi et rationalisé les stratégies et méthodes d'atténuation des risques. Cette démarche a été lancée dans le cadre du groupe de travail multipartite sur la gestion des risques, qui réunit régulièrement des représentants des Nations Unies, des donateurs, de la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales chargés de trouver des solutions communes aux difficultés rencontrées en matière de gestion des risques et d'examiner les directives récemment publiées par l'Organisation ainsi que les principes sur le signalement des cas de fraude, qui ont été traduits en somali et seront diffusés à l'ensemble des organisations non gouvernementales du pays. Les cas de détournement de l'aide sont mieux détectés, ce qui montre que les contrôles et la gestion des risques se sont améliorés.

25. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence invite le Conseil de sécurité à reconduire la dérogation pour raison humanitaire prévue au paragraphe 41 de la résolution 2182 (2014).

---